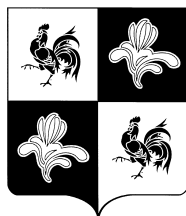


Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



3 octobre 2016

SESSION ORDINAIRE 2016-2017

CONSEIL CONSULTATIF BRUXELLOIS FRANCOPHONE DE L'AIDE AUX PERSONNES ET DE LA SANTÉ

Rapport d'activités pour l'année 2015

transmis au Parlement francophone bruxellois conformément à l'article 6 du décret du 17 février 2006
modifiant le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone
de l'Aide aux personnes et de la Santé

SOMMAIRE

1. Bureau	3
2. Section « Aide et Soins à domicile »	8
3. Section « Services ambulatoires »	12
4. Section « Cohésion sociale »	16
5. Section « Hébergement »	21
6. Section « Personnes handicapées »	24

1. Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé

1. COMPÉTENCES ET MODE DE COMPOSITION

Le Bureau du Conseil consultatif est compétent pour toutes les matières « transversales » ou communes à plusieurs sections.

Il est composé :

- des présidents et vice-présidents de chaque section
- de deux membres élus dans chaque section.

2. MEMBRES 2015

Président : Monsieur Alain Willaert

Vice-présidente : Madame Thérèse Kempeneers-Foulon

Section Services Ambulatoires :

Michel Kestemans

Marie-Christine Meerseman

Michel Duponcelle

Abder Chafi

Section Aide et Soins à domicile :

Jean-Noel Pire

Anne De Baets

Dominique Van Lierde

Marc Dumont

Section Hébergement :

Vincent Frédéricq

Dominique Depuydt

Hélène Aronis-Brykman

Daniel Fuld

Section Personnes handicapées :

Thérèse Kempeneers-Foulon

Frédéric Storme

Dominique Antoine

Rajâa Jabbour

Section Cohésion sociale :

Myriem Amrani

Alain Willaert

Encarni Bermudez

Juan Latorre

Dans l'attente de la désignation de la présidence et de la vice-présidence, le Bureau ne s'était plus réuni depuis le 6 juin 2013.

L'arrêté portant nomination de la présidence et de la vice-présidence du Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a été adopté par le Collège de la Commission communautaire française le 19 mars 2015.

M. PIRE Jean-Noël est remplacé comme représentant des pouvoirs organisateurs, président de la section « aide et soins à domicile » et membre du Bureau par M. Emmanuel BAWIN à partir du 22 octobre 2015.

Mr Luc De Tavernier est remplacé par Monsieur Marc Dumont pour le Bureau lors de la réunion de la section « aide et soins à domicile » du 19 mars 2015.

3. RÉUNIONS

En 2015, le Bureau s'est réuni à 5 reprises, à savoir les 1^{er} juin, 7 septembre, 5 octobre, 9 novembre et le 7 décembre 2015.

4. AVIS SUR LES TEXTES LÉGAUX SOUMIS PAR LE COLLÈGE

– Avis sur l'avant-projet de décret relatif à la promotion de la santé (remarques, réactions, création d'un groupe de travail avec invitation d'un représentant de la plateforme bruxelloise de la promotion de la santé et proposition d'avis)

Le Bureau déplore le manque de lisibilité du dispositif, qui tend à flouter sa compréhension générale.

Ceci tient à la nouvelle terminologie utilisée mais aussi à la multiplication d'organes, dont la composition est encore, pour certains, fort imprécise. Les représentants du secteur y voient un risque de conflit d'intérêt au vu des missions attribuées à chacun d'eux.

Le principe des appels à projets sur 3 ans crée de l'instabilité dans le monde associatif. La généralisation de l'appel à projets comme principe de gouvernance met en concurrence périodique des associations non marchandes entre elles pour assurer des missions de services aux publics.

Également, ce procédé favorise les grosses structures multi-subventionnées qui peuvent mieux faire face à une perte de financement dans un secteur de leurs activités. Si un conventionnement sur 3 ans apparaît comme une amélioration notable pour les associations subventionnées jusqu'ici via les programmes facultatifs, Il nous paraît important de stabiliser et consolider le secteur et leurs travailleurs – notamment par l'application des Accords du Non Marchand –, et ce, dans les meilleurs délais. Dans l'immédiat, harmoniser à 5 ans tous les conventionnements. Au cours de cette législature, intégrer le secteur au décret ambulatorio de 2009.

Divers points d'attention

1. L'une des caractéristiques forte du secteur de Promotion de la Santé est la transversalité de ses actions. Dans le projet de décret qui nous est soumis, le point d'intersection avec les secteurs de l'ambulatorio est la reconnaissance de réseaux, mais on ne retrouve aucun lien explicite avec les autres secteurs, comme l'Enseignement ou l'Aide à la personne handicapée.
2. Le Bureau pose aussi la question de la possibilité de nouer un accord de coopération avec la Commission communautaire commune pour faciliter l'intégration de la Promotion de la santé dans le Plan Santé bruxellois, ainsi que pour bénéficier de l'expertise de l'Observatoire de la Santé et du Social.
3. Également, le Bureau suggère la reconnaissance et le subventionnement d'un organisme sectoriel de coordination dont les missions seraient similaires à celles dévolues aux organismes agréés dans le cadre du décret ambulatorio, à savoir :
 - d'offrir son aide et ses conseils à ses affiliés;
 - de développer les échanges et les réflexions entre ses affiliés;
 - de coordonner et promouvoir les actions menées par ses affiliés;
 - d'assurer la diffusion de l'information parmi ses affiliés et relative à ses affiliés;

- de développer une coordination avec les autres organismes sectoriels.

Cette disposition aurait l'avantage de permettre au secteur, entre autres, de participer aux travaux de l'Inter-fédération ambulatoire (IFA) et/ou toute autre coordination intersectorielle.

4. Si le principe des appels à projets est maintenu dans la version définitive du décret, le Bureau suggère que l'avis de la section *ad hoc* du Conseil consultatif soit requis sur leur rédaction.
5. Les modalités de liquidation des subventions sont susceptibles de créer des problèmes de Trésorerie aux nombreuses structures qui ne bénéficient pas d'un cash flow suffisant par manque de fonds propre. Nous suggérons de réduire à 5 %, la partie de la subvention versée après vérification des justificatifs annuels.

5. AGRÉMENT

Demandes d'immunités fiscales :

- *présentation de critères sur lesquels fonder un avis*

Les associations demanderesses sont classées en 2 catégories :

- 1) Les demandes d'ASBL ayant un lien avec la Commission communautaire française et donc connues de l'administration : demande introduite sans joindre le questionnaire de critères basés sur l'ASBL, son activité, son réseau, ses sources de financement.
- 2) Les demandes d'ASBL sans lien avec la Commission communautaire française : demande introduite avec le questionnaire de critères basés sur l'ASBL, son activité, son réseau, ses sources de financement dûment rempli.

- *Avis*

Demande au bénéfice de la déduction fiscale des dons introduite par l'ASBL Ulysse

Avis favorable à l'unanimité

6. TRAVAUX D'INITIATIVES DU BUREAU

– Échanges entre les sections

Lors de ses réunions, le Bureau procède à un tour des différentes Sections du Conseil consultatif. À cette occasion, les représentants de chaque section font rapport des travaux récents ou en cours. Ces échanges sont aussi une incitation à des collaborations transversales entre les sections. Certaines sections travaillent ensemble sur certains thèmes, ce travail en commun est repris dans les rapports d'activités des sections.

Cet échange d'informations permet au Bureau de se saisir de certaines problématiques qui dépassent le cadre d'une seule section.

– Propositions de thèmes transversaux à débattre au Bureau

- La section aide et soins à domicile a proposé de mener une réflexion sur les problèmes de mobilité dans Bruxelles, notamment par rapport au nouveau piétonnier. Il s'agit d'une question d'accessibilité pour les aides familiales, les infirmières et autres intervenants à domicile, mais aussi de mobilité pour les personnes âgées etc. Cette problématique concerne particulièrement la section mais peut également en concerner d'autres et pourra être débattue en Bureau.

Le Président propose que les différentes sections demandent à leurs membres si des problèmes de mobilité se posent dans leurs secteurs, et si oui relever des exemples pratiques pour alimenter la réflexion.

- Problématique du quorum : mise en œuvre de la disposition prévue dans l'arrêté permettant de remplacer les membres absents. Le Bureau décide de demander aux sections de faire un état des lieux.

7. GROUPES DE TRAVAIL

Aucun groupe de travail du Bureau ne s'est réuni en 2015.

8. INVITATION DE PERSONNES EXTERNES AU BUREAU

- **Présentation de la recherche sur « la perception et la gestion des phénomènes de discriminations par le personnel des associations subventionnées par la Commission communautaire française et les agents de la Commission communautaire française »**

Le bureau SONECOM a été sélectionné pour réaliser une recherche sur les discriminations perçues auprès des agents de la Commission communautaire française et des travailleurs des ASBL subventionnées.

- **Implémentation des compétences transférées par la IV^e Réforme de l'État, les conséquences sur la vie des services, les intentions politiques, les effets colatéraux (Voir powerpoint en annexe)**

Invités : Jacques Moreau chercheur CBCS (Plastic- groupe de travail du CBCS), Pascale Pensis (Cellule fonction publique – Réforme de l'État et matière INAMI, cabinet de la Ministre Jodogne)

- **Présentation du projet de « Réseau Inclusion » du Bataclan ASBL (document ci-joint)**

Monsieur Laurent DUPONT et Madame Anne-France PEYSKENS présentent le projet.

L'objectif principal est le travail en réseau intersectoriel.

Un colloque est prévu sur cette thématique en 2016.

Les représentants sectoriels intéressés sont invités à prendre contact avec le Bataclan.

- **Présentation du plan stratégique de la Commission communautaire française (voir document en annexe)**

La Commission communautaire française souhaite construire un partenariat avec l'associatif et lui donner des balises. Il s'agit de se retrouver sur des valeurs communes. Comment travailler ensemble ?

Il y a 98 objectifs avec un chef de projet par objectif.

Le Conseil de Direction propose de travailler notamment avec le Bureau du Conseil consultatif et les fédérations de services. Pour ces dernières, se pose la question de leur nombre et leur représentativité. Il faudra déterminer qui est mandaté pour discuter de quoi et où.

Remarques :

- Ce Plan stratégique n'aurait-il pas avantage à être présenté dans chaque section ?
- La révision du Conseil consultatif n'est pas dans la déclaration gouvernementale. Elle n'était pas identifiée comme prioritaire au moment de sa rédaction.
- Est-ce utile de donner son avis sur un 0,16 ETP ? L'avis sur un 0,16 ETP est prévu dans les divers décrets et s'était au départ une demande du Conseil consultatif de pouvoir se prononcer sur toute modification du cadre

agréé. Le Conseil consultatif peut, sous avis d'initiative, demander des modifications des décrets pour retirer cette obligation.

- Des temps de réflexion sur le mode de fonctionnement sont nécessaires.
- Proposition d'un plan stratégique avec un pacte de responsabilité au niveau politique, de l'administration et des associations.
- Engagement mutuel à négocier avec qui ? Qui est mandaté pour discuter de quoi et où ?
- Proposition de réunion les sections handicapés et hébergement Commission communautaire commune et Commission communautaire française pour travailler sur le vieillissement de la population.
- Timing : durée des mandats.

9. DIVERS

– Audition des Présidents de sections au Parlement

Il est proposé de discuter des perspectives d'avenir, vu que le Bureau ne s'est pas réuni pendant 2 ans.

- Inquiétudes concernant la sixième réforme de l'État et les conséquences à tous les niveaux : financement, textes mis en application, ...
- S'inscrire dans un esprit de région bruxelloise. Quels sont les délais pour la mise en place de la nouvelle administration ?

Maintien et renfort de l'organisme d'avis à la Commission communautaire commune.

Se concerter avec le Bureau de la Commission communautaire commune.

Le Président du Bureau

Alain WILLAERT

2. Section « Aide et soins à domicile »

1. SECTEURS CONCERNÉS

La section « Aide et soins à domicile » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent :

- le maintien à domicile,
- l'aide aux familles et aux personnes âgées,
- les centres de formation d'aides familiaux,
- les soins palliatifs,
- la coordination de soins et services à domicile.

Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Collège dans un des secteurs susmentionnés.

2. MEMBRES

La section « Aide et soins à domicile » est composée de 14 membres effectifs et de 14 membres suppléants :

- 4 membres représentent les pouvoirs organisateurs;
- 3 membres représentent les travailleurs des secteurs;
- 3 membres représentent les utilisateurs ou les publics cibles;
- 4 membres sont nommés à titre d'expert.

Liste des membres :

Représentant les pouvoirs organisateurs :

Effectifs	Suppléants
Eric DEVUYST	Moïra FRAGNIERE
Jean-Noël PIRE	Marie-Claude PULINGS
Marc DUMONT	Marc XHROUET
Dominique VANLIERDE	Joëlle DEWALHENS

Représentant les travailleurs :

Effectifs	Suppléants
Anne DE BAETS	Myriam MINEUR
Dominique ANTOINE	Véronique FRANC
Michaël DUFRANE	Germaine NZUANZU

Représentant les utilisateurs ou publics cibles :

Effectifs	Suppléants
Axel DE ROOVER	Bernard DE ROOVER
Marguerite MORMAL	Christine BEAUSAERT
Micky FIERENS	Alain WILLAERT

Représentant les experts :

Effectifs	Suppléants
DEVUYST Sophie	Geneviève OLDENHOVE
Christine FRANCKX	Christian KUNSCH
Betty SERVAIS	Laurent ERPICUM
Nicole GRIMBERGHS	Luc DETAVERNIER

Deux membres ont été remplacés au cours de l'année 2015, il s'agit de :

- M. PIRE Jean-Noël remplacé comme représentant des pouvoirs organisateurs, président de la section et membre du Bureau par M. BAWIN
- M. DETAVERNIER remplacé comme expert par Mme BALLANT Catherine

Présidence :

Jean-Noël PIRE remplacé à partir du 22 octobre par Mr BAWIN E

Vice-Présidence :

Anne De Baets

La section est représentée au Bureau par M. Jean-Noël Pire puis à partir du 22 octobre par M. Bawin E., Mme Anne De Baets, Mme Dominique Van Lierde et M. Luc Detavernier remplacé à partir de mars 2015 par M. Marc Dumont.

3. RÉUNIONS

En 2015, la section « Aide et Soins à domicile » s'est réunie à six reprises, dont une fois en réunion commune avec toutes les sections des Conseils consultatifs et une fois avec la section « Services Ambulatoires ».

Les membres suppléants ont été invités à participer aux réunions, afin d'apporter leur expertise sur les différents sujets abordés lors de nos séances.

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

- **Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté dit « non marchand » du 18 octobre 2001 relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 12 juillet 2001 annexe I NM Montants forfaitaires – Services d'aide à domicile**

La section a remis un avis favorable à l'unanimité.

- **Avis sur le projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française fixant le nombre maximum d'heures de prestations admissibles dans les services d'aide à domicile bénéficiaires des subventions en 2015**

La section a remis un avis favorable à l'unanimité.

5. ACCORDS DE PRINCIPE, AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGRÉMENTS

- **Trois demandes de renouvellement d'agrément pour des centres de formation d'aides familiaux**

La section a remis trois avis favorables à l'unanimité pour ces trois centres de formation.

– Deux demandes de renouvellements pour des Réseaux en Action sociale et famille

La section a remis un avis favorable à l'unanimité pour ces deux réseaux.

6. POINTS SOUMIS PAR LE COLLÈGE

Sans objet.

7. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVES

– Projet d'initiative relatif aux Centres de coordination proposé par la FBCCSSD. – Réflexion commencée en 2014 et qui s'est poursuivie en 2015

- La FBCCSSD a proposé trois points de discussion :
 - 1) que doit contenir ce dossier de coordination : il s'agit d'établir le lien entre le social et la santé;
 - 2) l'échelle d'évaluation et l'analyse des besoins. Ce sont deux points essentiels. Pour l'échelle d'évaluation, il serait peut-être opportun de se demander quelle échelle d'évaluation reprendre, et de décider si cette échelle doit être propre à 1 secteur ou doit être transversale ?
 - 3) les missions du coordinateur sont :
 - objectiver les besoins du patient ainsi que dans son entourage et des différents intervenants;
 - évaluer les ressources disponibles au sein de l'entourage;
 - informer, rechercher, mettre en place une structure d'aide et de soins à domicile;
 - assurer le suivi de la prise en charge, l'évaluer et l'adapter si besoin;
 - veiller à éviter l'épuisement de l'entourage;
 - être le médiateur lorsque nécessaire.

8. RÉUNIONS COMMUNES ENTRE SECTIONS

En 2015, la section « Aide et Soins à domicile » s'est jointe une fois en réunion commune avec toutes les sections des Conseils consultatifs et une fois avec la section « Services Ambulatoires ».

Dates	Sections	Sujets
26 février 2015	Toutes les sections des Conseils consultatifs	– Présentation par l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes et par le délégué aux droits de l'Enfant M. Lallemand du projet de campagne pour lutter contre la transphobie et l'homophobie – Campagne intitulée « Et toi t'es casé-e ? »
19 mars 2015	« aide et soins à domicile » et « services ambulatoires »	– Présentation du rapport annuel au Collège de la Commission communautaire française sur l'état d'avancement de la Démarche d'Évaluation Qualitative en 2013

Les séances réunies sont présidées conjointement par les présidents des deux sections.

9. DIVERS

- **Présentation par le représentant de la Ministre Céline Frémault de la note de politique générale de la Commission communautaire française pour les secteurs relevant de la section « Aide et soins à domicile »**
- **Election d'un membre pour le Bureau**
- **Explication par M. I. Fontaine (Directrice d'Administration Affaires sociales et santé) concernant la 6^e Réforme de l'État**
- **Compte rendu par le président des réunions du Bureau**
 - Présentation de la recherche sur « la perception et la gestion des phénomènes de discrimination par le personnel des associations subventionnées par la Commission communautaire française et les agents de la Commission communautaire française »
 - Implémentation des compétences transférées par la 6^e Réforme de l'État.

Le Président de la Section,

Emmanuel BAWIN

3. Section « Services ambulatoires »

1. SECTEURS CONCERNÉS

La section « Services Ambulatoires » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent les structures d'accueil et/ou de soins résidentielles. Les secteurs concernés sont :

- les Services de santé mentale,
- les Services actifs en matière de toxicomanies,
- les Centres d'action sociale globale,
- les Centres de planning familial,
- les Maisons médicales,
- les Services de médiation de dettes,
- les Centres d'accueil téléphonique,
- les Réseaux.

Les secteurs « Services d'aide aux justiciables » et « Services « Espaces-Rencontres » » ont été transférés suite à la 6^e réforme de l'État.

2. LISTE DES MEMBRES

La section « Services ambulatoires » est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants.

membres effectifs	membres suppléants
Tilman Johanne/Kesteloot, Julie	Degreef Anne
Schoemann Pierre	Zombek Serge
Nieuwenhuys Céline	Vandermeersch Caroline
Meersseman Marie Christine	Luminet Pierre
Menschaert Nicolas/De Laever Gaëtan	Petitjean Patrick
Robinson Julie	Causin Claire-Marie
Bozzo Irma	Dupuis Yves
Chafi Abder	Smet Pierre
Gudanski Pelosie	Vanwindekens Monique
Renson Marie Christine	Page Nadin
Remy Anne	Grauman Lucy
Bonami Emanuel	Dufrane Michaël
Willaert Alain	Collard Caroline
Meessen Emilie	Damien Sophie
Horlin Marie-Christine	Colle Eric
Oddie Deborah	Van Espen Véronique
Vermeulen Martine	Fierens Micky
Vitali Rocco	De Kuyssche Nicolas
Vergaingsky Catherine	Burquel Charles
De Flores Mima/Leduc Cécile	Leduc Cécile/Bronne Vincianne
Akhamlich Naïma	André Stéphanie
Kesteman Michel	Verstraeten Jacques
Jaumaux Paul	Messens Eric
Duponcelle Michel	de Vinck Myriam

Présidence : Monsieur Michel KESTEMAN

Vice-Présidence : Madame Marie-Christine MEERSSEMAN

Membres du Bureau : Madame Marie-Christine MEERSSEMAN, Messieurs Michel KESTEMAN, Abder CHAFI et Michel DUPONCELLE

Le Bureau a été constitué en date du 19 mars 2015 et s'est réuni la première fois le 1^{er} juin 2015.

3. RÉUNIONS

En 2015, la Section Ambulatoire s'est réunie à 11 reprises. Le nombre de membres présents a été en moyenne de 10 personnes et le nombre de votants de 9 personnes.

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

Néant

5. AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS, RETRAITS D'AGRÉMENT ET DÉROGATIONS RELATIVES AUX AGRÉMENTS

Secteur « Services de santé mentale »

Demande de dérogation : 1

Secteur « Services actif en matière de toxicomanies »

Modification d'agrément : 5

Secteur « Centres d'action sociale globale »

Modification d'agrément : 1

Demande de dérogation : 1

Secteur « Centres de planning familial »

Modification d'agrément : 17

Secteur « Maisons médicales »

Demande d'agrément à durée indéterminée : 1

Modification d'agrément : 7

Demande de dérogation : 1

Secteur « Services de médiation de dettes »

Néant

Secteur « Centres d'accueil téléphonique »

Néant

Secteur « Réseaux »

Demande d'agrément : 11

Prolongation d'agrément : 1

Immunités fiscales

Demandes : 6

Transfert au Bureau de cette compétence.

Les avis ont été favorables pour les modifications d'agrément qui concernent le cadre (hors extensions) et les changements d'adresse. Les votes ont tenu compte de l'absence de programmation.

6. RÉUNIONS COMMUNES AVEC LA SECTION « AIDE ET SOINS A DOMICILE »

Rapport annuel sur l'état d'avancement de la DEQ en 2013

- conclusion premier triennat
- basé sur rapports activités et rencontres secteurs
- destiné à être débattu au Parlement Bruxellois

7. TRAVAUX, INFORMATION ET AVIS D'INITIATIVES

Évocations :

Actualité et implications

- craintes et demandes des membres
- sujets évoqués : aide et soins à domicile dans piétonnier de Bruxelles – prise en charge réfugiés – évolution secteur Promotion de la Santé – attentats de Paris
- proposition de thématiques en 2016

Transversalité

- demande de feedback aux différents Conseils consultatifs via Bureau
- demande de feedback de la Commission communautaire commune

Réunions

- taux de présence
- remplacement membres
- modification arrêté portant nomination des membres
- propositions pour 2016 invitation personnes extérieures
- fonction conseil consultatif
- problème jetons de présence
- conseil consultatif Promotion de la Santé
- ordres du jour limités
- thématiques à aborder devant le Parlement

Décret ambulatorio

- demande de feedback sur évolution de la situation

Étude programmation

- demande de feedback sur évolution de la situation

Présentations

ASBL Toolbox

- présentation sur proposition Cabinet Fremault
- propose aux ASBL diagnostics et conseils management
- conclusions : méconnaissance du service par les acteurs de terrains et durée de coaching plus longue que prévu

Le Président de la Section,

Michel KESTEMAN

4. Section « Cohésion sociale »

1. RAPPEL DES SECTEURS CONCERNÉS PAR LA SECTION

Pour mémoire, le décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale a mis en place la section « Cohésion sociale » dans le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé.

À l'instar des autres sections, la section Cohésion sociale a pour mission de donner, d'initiative, à la demande de l'Assemblée ou à la demande du Collège, des avis sur toutes les questions qui concernent la cohésion sociale. Son avis est ainsi requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que sur les contrats communaux et régionaux de cohésion sociale.

L'article 3 du décret du 17 mai 2004 relatif à la cohésion sociale définit par « cohésion sociale » l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socioéconomique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales.

Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau.

2. MEMBRES

L'arrêté du 11 septembre 1997 portant exécution du décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé, modifié par l'arrêté du 26 mai 2005 dispose que la section Cohésion sociale du Conseil consultatif est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants :

- 10 membres représentent les pouvoirs organisateurs, dont une moitié est présentée par les communes éligibles et l'autre par le secteur associatif;
- 3 membres représentent les travailleurs;
- 4 membres représentent les utilisateurs ou les publics cibles;
- 7 membres sont nommés à titre d'experts.

Par ailleurs, un représentant du Centre régional d'appui en Cohésion sociale et désigné par lui, siège à titre consultatif.

L'arrêté 2012/1602 du 20 décembre 2012 et l'arrêté modifiant 2014/66 du 20 février 2014 ont porté nomination des membres suivants :

Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par les communes éligibles

Membres effectifs	Membres suppléants
Myriem AMRANI	Thierry VAN CAMPENHOUT
Ali BENABID	Christophe DENOEL
Juan LATORRE	Agnès SIKIVIE
Valérie SERVAIS	
Béatrice MEULEMANS	Kathy BAUGNIET

Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par le secteur associatif

Membres effectifs	Membres suppléants
Ali CICEK	Rajaâ JABBOUR
Jacques-Yves LE DOCTE	Emilio DANERO
Rachida MEFTAH	Colette SWAELENS
Maria MIGUEL SIERRA	Anastasia PAPADOPOULOS
Iuccia SAPONARA	Nicolas KLEPININE

Représentant les travailleurs

Membres effectifs	Membres suppléants
Emmanuel BONAMI	Anne-Marie MAGNANI
Encarni BERMUDEZ	Roland SPEECKAERT
Gjergj DODAJ	

Représentant les utilisateurs ou publics cibles

Membres effectifs	Membres suppléants
Anne-Chantal DENIS	Hayat ASSABOUNTI
Alain CAUFRIEZ	Jacques VERSTRAETEN
Alain WILMAERT	
Véronique MARISSAL	Simon DE BROUWER

Représentant les experts

Membres effectifs	Membres suppléants
Azita BANAI	Philippe LEGRAIN
Michel VANDERKAM	Michel DUPONCELLE
Jacques-Baudouin DETROZ	Laurent TOUSSAINT
Geoffroy CARLY	
Benoit VANDERMERSCHEN	

Ont été nommés, au titre de présidente de la section « Cohésion sociale », Mme Myriem AMRANI et, au titre de vice-président, M. Alain WILLAERT.

L'arrêté du 5 mai 2011 porte nomination des membres jusqu'au 5 mai 2016. Un appel à candidatures a été publié au *Moniteur belge* en vue du renouvellement des membres.

3. RÉUNIONS

En 2015, la section « Cohésion sociale » s'est réunie à 12 reprises, à savoir les dates des 10 février, 10 mars, 14 et 28 avril, 12 et 26 mai, 9, 17 et 30 juin, 8 septembre, 13 octobre et 10 novembre.

Le nombre de présents a été en moyenne de 14 et le nombre de votants de 14 également.

Pour rappel, depuis la séance du 24 mai 2011, il a été décidé que les suppléants remplaçaient – à l'exception des représentants des travailleurs – n'importe quel membre effectif de la même catégorie et non plus un effectif spécifique. Ceci afin de pouvoir atteindre le quorum de façon efficiente.

Par ailleurs, depuis le 20 juin 2006, les membres suppléants sont invités à participer aux réunions.

En vertu de l'article 13 de l'arrêté du 11 septembre 1997 du Collège de la Commission communautaire française portant exécution du décret du 5 juin 1997, il a été rappelé que « tous les membres du Conseil consultatif et les membres des groupes de travail sont tenus au secret des délibérations, il en va de même des documents et des renseignements dont ils ont connaissance de par l'exercice de leur mission. Sur proposition d'une section, en cas de manquement grave à ses obligations, un membre peut être démis par le Collège ».

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

5. ACCORDS DE PRINCIPE, AGRÉMENTS – CONVENTIONS SPÉCIFIQUES – CONTRATS COMMUNAUX ET RÉGIONAUX, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGRÉMENTS – CONVENTIONS SPÉCIFIQUES – CONTRATS COMMUNAUX ET RÉGIONAUX

1. *Présentation des répartitions des réserves communales*

28 avril Présentation, pour information, de la répartition de la réserve communale de Saint-Josse.

8 septembre Présentation, pour information, de la répartition de la réserve communale de Saint-Gilles.

2. *Les contrats communaux et régionaux et leurs avenants*

10 février Avenant n° 2 au contrat communal d'Anderlecht – Vote : 13 votes positifs et 1 abstention

10 mars Avenant n° 2 au contrat communal de Bruxelles – Vote : 15 votes positifs et 2 abstentions

14 avril Quinquennat 2016-2020 :

- présentation générale des projets réceptionnés dans le cadre des contrats communaux et régionaux,
- point d'information sur les procédures et méthodes relatives à l'analyse des projets introduits (rappel du cadre légal, du memento et proposition de méthodologie),
- présentation et analyse des projets régionaux ayant introduit un dossier dans le cadre de la priorité 1, à savoir le soutien et l'accompagnement à la scolarité

28 avril Quinquennat 2016-2020 :

- suite de la présentation et de l'analyse des projets régionaux ayant introduit un dossier dans le cadre de la priorité 1, 2 (apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif) et 3A (permanences sociojuridiques).

12 mai Quinquennat 2016-2020 :

- suite de la présentation et de l'analyse des projets régionaux ayant introduit un dossier dans le cadre de la priorité 3B (modules d'initiation à la vie citoyenne).

26 mai Quinquennat 2016-2020 :

- suite de la présentation et de l'analyse des projets régionaux ayant introduit un dossier dans le cadre de la priorité 4A (vivre ensemble – production et diffusion d'outils à vocation socio-culturelle).

- 9 juin Quinquennat 2016-2020 :
- suite de la présentation et de l'analyse des projets régionaux ayant introduit un dossier dans le cadre de la priorité 4B (vivre ensemble – diffusion et sensibilisation à l'interculturalité).
 - Proposition de contrat communal d'Auderghem – Vote : 14 votes positifs
 - Proposition de contrat communal d'Ixelles – Vote : 14 votes positifs
 - Proposition de contrat communal d'Evere – Vote : 14 votes positifs
 - Proposition de contrat communal de Koekelberg – Vote : 14 votes positifs
 - Proposition de contrat communal de Jette – Vote : 14 votes positifs
 - Proposition de contrat communal d'Anderlecht – Vote : 14 votes positifs
 - Proposition de contrat communal de Molenbeek – Vote : 14 votes positifs
- 17 juin Réunion extraordinaire – proposition de contrat régional soumis au vote. Suite aux remarques des membres, la présidente propose de soumettre la proposition au vote en y incluant, en guise d'introduction, la mention suivante : « le Conseil consultatif exprime sa volonté de pouvoir analyser les projets ayant reçu des notes majoritairement orange-vert dans le cadre des moyens préservés pour les projets en cours de quinquennat en conformité avec l'article 14 du décret. Cette proposition ne présage pas de l'issue d'éventuels recours introduits ».
- Vote : 12 votes positifs, 1 négatif et 6 abstentions
- 30 juin – Proposition de contrat communal de Bruxelles – Vote : 12 votes positifs et 1 abstention
- Proposition de contrat communal d'Etterbeek – Vote : 13 votes positifs
 - Proposition de contrat communal de Forest – Vote : 12 votes positifs
 - Proposition de contrat communal de Saint-Gilles – Vote : 12 votes positifs
 - Proposition de contrat communal de Saint-Josse – Vote : 12 votes positifs
 - Proposition de contrat communal de Schaerbeek – Vote : 11 votes positifs
- 10 novembre Proposition de répartition financière des projets « orange-verts » et des trois projets introduits suite aux recours. Les avis relatifs à ces projets ont été récoltés individuellement. Chaque projet a fait l'objet d'un vote spécifique.
- 6. GROUPE DE TRAVAIL RELATIF À LA PROPOSITION DE RÉFORME DU DÉCRET COHÉSION SOCIALE ET DU FIPI**
- 10 février Proposition du Conseil consultatif de mettre en place un groupe de travail ayant pour objectif de formuler des recommandations relatives à la répartition de l'enveloppe « FIPI » à partir de janvier 2016. Proposition d'une réunion mensuelle afin que les recommandations puissent être transmises au plus tard début juillet 2015. Cette proposition a fait l'objet d'un vote.
- Vote : 13 votes positifs et 1 abstention
- 8 septembre Formalisation d'un groupe de travail concernant la proposition de réforme du décret Cohésion sociale et de répartition du fonds FIPI.
- Dates de réunion des groupes de travail : 22 septembre, 6 octobre, 3 novembre, 23 novembre et 15 décembre.

7. INVITATION DE PERSONNES EXTERNES

Néant.

8. DIVERS POINTS D'INFORMATION

- | | |
|------------|---|
| 10 mars | Point d'information de certaines associations qui se sont mobilisées suite à l'appel à projets Cohésion sociale-quinquennat 2016-2020 et les exigences qui y sont liées. |
| 13 octobre | Point d'information du groupe de travail relatif à la réforme du décret Cohésion sociale et de répartition du fonds FIPI : distribution d'une note préalable à une remise d'avis. |

La présidente de la Section,

Myriem AMRANI

5. Section « Hébergement »

1. SECTEURS CONCERNÉS

La section Hébergement du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent les structures d'accueil et/ou de soins résidentielles. Les secteurs concernés sont :

- les établissements résidentiels pour personnes âgées : les résidences services et les maisons communautaires;
- les services d'accueil de jour pour personnes âgées;
- les maisons d'accueil;
- les hôpitaux;
- les initiatives d'habitations protégées.

En 2015, certains établissements résidentiels pour personnes âgées (maisons de repos, les maisons de repos et de soins, les centres de soins de jour) ont été transférés à la Commission communautaire commune. Dans le secteur des Initiatives d'habitations protégées, quatre ont opté pour la Commission communautaire commune. Seule l'ASBL Juan Luis Vives est restée dans le giron de la Commission communautaire française.

2. MEMBRES

La section « Hébergement » est composée de 17 membres effectifs et de 17 membres suppléants :

Représentant les pouvoirs organisateurs :

Effectifs	Suppléants
Michel VANDENBUSSCHE	Severine CLINAZ
Jean-François CULOT	Alex PELTIER
Dominique DEPUYDT	Colette JACOB
Vincent FREDERICQ	Martine DEPREZ
Christine VANHESEN	Elisabeth DELADRIER

Représentant les travailleurs :

Effectifs	Suppléants
Fabrice GREGOIRE	Roland SPEECKAERT
Wojciech KACPRZYCKI	Nathalie SNAKKERS
Ghislain AMPELIO	Francis STEVENS

Représentant les utilisateurs ou publics cibles :

Effectifs	Suppléants
Rocco VITALI	Nicolas DE KUYSSCHE
Marie-Pierre DELCOUR	Sophie GOFFINET
Anne JAUMOTTE	Gerlinde BREMHORST
Daniel FULD	Marion FAIGNAERT

Représentant les experts :

Effectifs	Suppléants
Hélène ARONIS BRYKMAN	Thierry VAN DE WIJNGAERT
Christian DEJAER	Luc DETAVERNIER/Joëlle JOSSE
Annette PERDAENS	Florence CROCHELET
Micky FIERENS	Martine VERMEYLEN
Catherine VERDICKT	Marianne SAUVAGE

Présidence : Monsieur Vincent FREDERICQ

Vice-Présidence : Monsieur Dominique DEPYUDT

Membres du Bureau : Madame Hélène ARONIS BRYKMAN, Messieurs Vincent FREDERICQ, Dominique DE-PUYDT et Daniel FULD

Le Bureau a été constitué en date du 19 mars 2015 et s'est réuni la première fois le 1^{er} juin 2015.

3. RÉUNIONS

En 2015, la Section Hébergement s'est réunie à 9 reprises. Le nombre de membres présents a été en moyenne de 12 personnes et le nombre de votants de 9 personnes.

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

Arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 2 avril 2009 portant application du décret du 22 mars 2007 relatif à la politique d'hébergement et d'accueil à mener envers les personnes âgées.

Arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2008/1561 du Collège de la Commission communautaire française du 2 avril 2009 portant application du décret du 22 mars 2007 relatif à la politique d'hébergement et d'accueil à mener envers les personnes âgées.

Arrêté du Collège de la Commission communautaire française portant avant-projet de décret modifiant le décret du 18 juillet 2013 visant au soutien de l'accueil de l'enfance.

Arrêté du Collège de la Commission communautaire française instituant un moratoire sur la programmation des maisons de repos

5. ACCORDS DE PRINCIPE, AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGRÉMENTS***Maisons de repos***

– Procédure de recours : 1

Résidences-services

– Agrément provisoire : 1

Maisons communautaires

– Néant

Secteur service d'accueil de jour pour personnes âgées

- agrément définitif : 1

Secteur des maisons d'accueil

- renouvellement d'agrément : 1

Secteur Initiative d'Habitations Protégées

- renouvellement agrément : 1

Secteur Hôpitaux

- Néant

6. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVES

Évocation VI^e réforme de l'État et OIP

- explications transfert du fédéral aux entités fédérées, intra francophone et bruxellois dans le cadre de la réorganisation de la Santé à Bruxelles;
- impacts budgétaires et personnels;
- questions, craintes et perspectives.

Présentation des résultats d'une enquête sur l'accès au logement pour les personnes sans abri

- présentation Housing First – SISP;
- distinction différents bails;
- présentation différentes mesures incitantes (à la rénovation – capteur de logement ...).

Présentation du rapport intersectoriel 2013 des organismes de coordination social, famille et santé ambulatoires

- présentation CBCS;
- commentaires du rapport (secteurs – évolution – demandes – idées – recueil de données.

Point de l'ASBL « La Plastic » sur l'implémentation des compétences transférées par la VI^e réforme de l'État

- présentation de l'ASBL « La Plastic »;
- plan santé bruxellois : difficultés de dialogue – transferts et ventilation – comités et groupe de travail.

Le Président de la Section,

Vincent FREDERICQ

6. Section « Personnes handicapées »

1. SECTEURS CONCERNÉS

La Section « Personnes handicapées » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a pour mission de donner des avis d'initiative ou à la demande du Collège sur toutes les questions concernant les personnes handicapées. Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Collège dans un des secteurs suivants :

– Accueil et hébergement

- Centres de jour et d'hébergement (adultes/enfants)
- Centres de jour d'enfants scolarisés ou non scolarisés

– Emploi et aides à l'intégration

- Services d'accompagnement
- Service d'interprétation pour sourds
- Services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées
- Centres d'orientation spécialisée
- Entreprises de travail adapté

– prestations individuelles

- Admissions
- Aides matérielles et techniques
- Emploi/Formation
- Accueil de jour et hébergement

2. MEMBRES

La Section « Personnes handicapées » est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants :

Représentant les pouvoirs organisateurs

Membres effectifs	Membres suppléants
Anne JACQUES (ACSEH)	Danielle WARLET (ACSEH)
Annick SEGERS (ACSEH)	Violaine VANCUTSEM (ASAH)
Florence CROCHELET (ACJB)	Stéphane LAMY (ACJB)
Ariane HASSID (ANCE)	Abdel LAQDIM (ANCE)
Marianne FEDOROWICZ (ASAH)	Christelle NINFORGE (ASAH)
Benoît CEYSENS (FEBRAP)	Axel GODIN (FEBRAP)

Représentant les travailleurs

Membres effectifs	Membres suppléants
Luca BALDAN (CSC)	Cihan DURMAZ (CSC)
Anne-Marie MAGNANI (CNE)	Alexandre MAUGER (CNE)
Dominique ANTOINE (SETCA)	Juan Cuesta BARROS (SETCA)
Spero HOUMEY (CG/FGTB)	Yves DUPUIS (SETCA)

Représentant les utilisateurs ou publics cibles

Membres effectifs	Membres suppléants
Pascale BIOT	Samir EL BIDADI (Le 6 ^e Sens)
Catherine DOETSCH (Constellations)	Chantal PIRLOT de CORBION (ABP)
Pascale VAN DER BELEN (Info-Sourds Bxl)	Patrice JABENEAU (Info-Sourds)
Thérèse KEMPENEERS (AfrAHm)	Vinciane BERCKMANS (Maladies Rares)
Julie BAROZZINI (ALTEO – ACIH)	Marc TREMOUROUX (ALTEO – ACIH)
Catherine LEMIERE (ASPH)	Luc DETAVERNIER (Mutualités Libres)
Christine CROISIAUX (La Braise)	Jacques LODOMEZ (AP3)

Représentant les experts

Membres effectifs	Membres suppléants
Miguel Gerez (AMT Concept-SOLIVAL)	Pascale CARIER (ASAH)
Stéphanie WOLBEEK (CDCS)	Chantal LIGNY (Comprendre & Parler)
Véronique GHESQUIERE (CÉgalitéC)	Marie HORLIN (CÉgalitéC)
Cinzia AGONI (Briques du GAMP)	François-Xavier ULLENS (CBA)
Michel Magis (Ligue Braille)	Rajâa JABBOUR (3 ^{ème} œil)
Yves KAYAERT (Itinéraires)	Marie Rose KADJO (L'entretemps)

Présidente : Madame Thérèse KEMPENEERS

Vice-Président : Monsieur Frédéric STORME

Composition du Bureau : Présidente, Vice-Présidente, Stéphanie WOLBEEK et Dominique ANTOINE

Au mois de mars, un nouvel arrêté rentre en vigueur et nomme les remplaçants des démissionnaires :

Représentant les pouvoirs organisateurs

Membres effectifs	Membres suppléants
Anne JACQUES (ACSEH)	Axel GODIN (ACSEH)
Danièle WARLET (ACSEH)	Violaine VANCUTSEM (ASAH)
Annick SEGERS (ACJB)	Jacques BEGASSE (ACJB)
Ariane HASSID (ANCE)	Abdel LAQDIM (ANCE)
Marianne FEDOROWICZ (ASAH)	Christelle NINFORGE (ASAH)
Benoît CEYSENS (FEBRAP)	Kaliopi LOLOS (FEBRAP)

Représentant les travailleurs

Membres effectifs	Membres suppléants
Luca BALDAN (CNE)	Cihan DURMAZ (CNE)
Anne-Marie MAGNANI (CNE)	Alexandre MAUGER (CNE)
Dominique ANTOINE (SETCA)	Juan Cuesta BARROS (SETCA)
Spero HOUMEY (SETCA)	Yves DUPUIS (SETCA)

Représentant les utilisateurs ou publics cibles

Membres effectifs	Membres suppléants
Frédéric STORME (I see)	Bernadette OTTO (ONA)
Pascale BIOT	Samir EL BIDADI (Le 6 ^e Sens)
Catherine DOETSCH (Constellations)	Chantal PIRLOT de CORBION (ABP)
Pascale VAN DER BELEN (ISourds Bxl)	Patrice JABENEAU (FFSB)
Thérèse KEMPENEERS (AfrAHm)	Vinciane BERCKMANS (Maladies Rares)
Julie BAROZZINI (ALTEO – ACIH)	Marc TREMOUROUX (ALTEO – ACIH)
Catherine LEMIERE (ASPH)	Luc DETAVERNIER (Mutualités Libres)
Christine CROISIAUX (La Braise)	Jacques LODOMEZ (AP3)

Représentant les experts

Membres effectifs	Membres suppléants
Miguel Gerez (AMT Concept-SOLIVAL) Chantal LIGNY (Comprendre & Parler) Véronique GHESQUIERE (CÉgalitéC) Cinzia AGONI (Briques du GAMP) Michel Magis (Ligue Braille) Yves KAYAERT (Itinéraires)	Pascale CARIER (ASAH) Nathalie DELALEEUWE (CDCS) Marie-Ange VANDECANDELAERE (CÉgalitéC) Jean-François ULLENS (CBA) Rajâa JABBOUR (3 ^{ème} œil) Marie Rose KADJO (L'entretemps)

Composition du Bureau à partir du 1^{er} juillet 2015 : Présidente, Vice-Présidente, Mme JABBOUR et Mme ANTOINE.

3. RÉUNIONS

En 2015, la Section « Personnes handicapées » s'est réunie à dix reprises. Le nombre de membres présents a été en moyenne de 18 personnes.

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

1^{er} avril 2015 :

- Avis sur l'attribution d'un budget supplémentaire de 300.000 € aux services d'accompagnement et sur le projet d'arrêté 2015/xxx du Collège de la Commission Communautaire française modifiant l'arrêté 2007/1131 du 22 mai 2008 relatif à l'agrément et aux subventions accordées aux services d'accompagnement et aux services d'interprétation pour sourds

Avis : Favorable

1^{er} juillet 2015 :

- Avis sur le projet d'arrêté 2015/xxx du Collège de la Commission communautaire française pris en application de l'article 20 du décret de la Commission Communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée – 1^{ère} lecture

Avis : Favorable

- Avis sur l'attribution d'une cellule CAP en ETA dans le cadre du projet subventionné par le Service PHARE et cofinancé par le Fonds social européen de « Cellule d'accueil en ETA » pour la nouvelle programmation 2014-2020

Avis : Favorable

- Présentation du projet de liste 2015 liée à la section 2 du chapitre III de l'arrêté 2014/152 du Collège de la Commission Communautaire française relatif aux prestations individuelles et aux aides à l'emploi des personnes handicapées

Avis : Favorable

14 octobre 2015 :

- Présentation du projet de Liste 2016 liée à la section 2 du chapitre III de l'arrêté 2014/152 du Collège de la Commission Communautaire Française relatif aux Prestations Individuelles et aux Aides à l'Emploi des personnes handicapées

Avis : En annexe (1)

5. ACCORDS DE PRINCIPE, AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGRÉMENTS

– Accueil et hébergement

Centres de jour :

2 demandes d'agrément et 6 demandes de renouvellement d'agrément ont bénéficié d'un avis favorable.

Centres d'hébergement (adultes/enfants) :

2 demandes d'agrément et 4 demandes de renouvellement d'agrément ont bénéficié d'un avis favorable.

– Emploi et aides à l'intégration

Services d'accompagnement :

16 demandes de renouvellement d'agrément ont bénéficié d'un avis favorable.

Service d'interprétation pour sourds :

Avis sur le projet d'arrêté 2015/xxx du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2008/293 du Collège de la Commission communautaire française du 17 avril 2008 établissant la liste des interprètes en langue des signes et la liste des interprètes pour toute autre aide à la communication.

Avis : favorable

Services d'accompagnement pédagogique :

1 demande d'agrément a bénéficié d'un avis favorable sous condition.

Services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées :

1 demande d'agrément a bénéficié d'un avis favorable sous condition.

Centres d'orientation spécialisée :

Néant

Entreprises de travail adapté :

Néant

6. AVIS SUR LES DIVERS POINTS SOUMIS PAR LE COLLÈGE

4 mars 2015 : Avis sur le dossier d'Immunité Fiscale « COM.AL.SO »

7. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVE

7 janvier 2015 – 14 octobre :	Présentation de la note de Cabinet « L'Emploi des personnes handicapées » – Remise d'avis du GT
4 mars 2015 – 3 juin 2015 :	Avis sur le type de CIM à instaurer – Avis hors délais
4 mars 2016 :	Avis sur la redistribution des places libérées au quota des entreprises de travail adapté (ETA)
6 mai 2015 :	Avis sur la demande de 10 places au quota global des Entreprises de travail adapté (ETA)
6 mai 2015 – 3 juin 2015 :	Présentation du Plan Autisme par le Cabinet – Avis en annexe (2)
6 mai 2015 :	Présentation de la note de Cabinet « Activités de jour »
3 juin 2015 :	Avis sur l'Examen Périodique Universel (EPU) demandé par le Belgian Disability Forum
1 ^{er} juillet 2015 :	Présentation du Plan global d'investissement – Avis en annexe (3)
2 septembre 2015 :	Avis sur la demande du 20 juillet 2015 de 10 places au quota global des Entreprises de travail adapté (ETA)
2 décembre 2015 :	Avis sur la demande d'augmentation de quota pour l'ETA « APRE »

8. GROUPES DE TRAVAIL

Groupes de travail permanents

- Groupe de travail relatif à l'aide individuelle
- Groupe de travail relatif à l'intégration professionnelle en milieu ordinaire

- Groupe de travail « Coordination Conseils consultatifs communaux »
- Comité de suivi du plan d'action grande dépendance

Groupes de travail relatifs au décret inclusion

- Logement inclusif
- Activités de jour

Groupes de travail dans lesquels la section est représentée

- Le Bureau
- L'Observatoire
- Le Groupe de travail « Accessibilité des transports publics – SNCB-STIB »
- Transport scolaire
- Intégration scolaire
- Le Comité de référence relatif à l'intervention d'un tiers dans la vie relationnelle, affective et sexuelle de la personne en situation de handicap en Région bruxelloise
- La Plateforme Vieillesse

9. INVITATION DE PERSONNES EXTERNES À LA SECTION

- | | |
|--------------------|---|
| 7 janvier 2015 : | Présentation du nouveau site internet du Service PHARE – A. THIRION |
| 4 février 2015 : | Discours de la Ministre C. FREMAULT |
| 6 mai 2015 : | Présentation des nouvelles procédures d'entrée en centre pour les personnes domiciliées en Région wallonne – E. DE LOECKER et J. RIGUELLE |
| 3 juin 2015 : | Présentation d'AVIRA, autopartage de véhicules adaptés PMR – M. BOUTSEN et N. BAUDOUX |
| 2 septembre 2015 : | Présentation de l'ASBL TOOLBOX – F. BOËL |
| 14 octobre 2015 : | Présentation de l'Extraordinaire Film Festival – L. BOLAND |

10. DIVERS

Arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne du 18 décembre 2014 affaire C 354-13 « L'obésité comme source de handicap » – E. COPPIETERS

Décision du Fonds social européen – E. COPPIETERS

Présentation de la circulaire SAH SEI – E. COPPIETERS

Présentation d'un projet visant à soutenir les jeunes aidants proches – Ch. CROISIAUX

Envois d'un courrier au Ministre GOSUIN concernant les mesures ACS

Présentation du Rapport d'Activités 2015

La Présidente de la Section,

Thérèse KEMPENEERS-FOULON

ANNEXE 1

AVIS

Objet : Projet de liste 2016 liée à la section 2 du chapitre III de l'arrêté 2014/152 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux Prestations individuelles et aux Aides à l'Emploi des personnes handicapées

Le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé (CCBPH) a analysé ce 14 octobre 2015 le projet de liste 2016.

De cette analyse, il ressort les éléments suivants :

Remarques générales

Le CCBPH regrette que les propositions de modification de l'annexe aient été réfléchies dans un cadre de maîtrise budgétaire. Les aides individuelles constituent en effet pour les personnes handicapées des aides essentielles notamment pour la qualité et le maintien de vie au domicile. Il aurait été utile de faire en sorte que l'annexe relative aux aides individuelles soit encore mieux en adéquation aux besoins des personnes handicapées.

L'annexe telle que proposée prévoit des prix arrondis. Si cela ne pose pas de soucis majeurs pour la majorité des aides, elle impliquera une charge financière supplémentaire au secteur associatif pour certaines prestations de services (accompagnement pédagogique et locomotion à la canne blanche par exemple).

Le CCBPH s'inquiète des dispositions prises en matière d'intégration professionnelle. La législation antérieure ne prévoyait pas de plafond d'intervention dans le cadre d'un aménagement du poste de travail. Le décret inclusion et le nouvel arrêté relatif aux prestations individuelles et aux aides à l'emploi prévoient désormais une même annexe pour des demandes au domicile, à l'école et au travail or les aménagements du poste de travail qui dépendent parfois du système informatique particulier de l'entreprise génèrent des coûts parfois supérieurs aux montants repris dans l'annexe. Des montants plafonds pour des usages professionnels constituent des freins supplémentaires à l'accès à l'emploi.

Le CCBPH se réjouit de certains ajouts repris dans l'annexe :

- article 1.6. : référence à la CIF;
- article 2.4 : ajout des tablettes;
- article 2.7. : augmentation du nombre d'heures d'interprétariat qui passe de 45h à 50h;
- article 9.1.2. : ajout du parc-box;
- article 10. : montant d'intervention du petit équipement renouvelé tous les 5 ans.

Le CCBPH rappelle également certaines avancées et ouvertures de droits reprises dans le nouvel arrêté relatif aux prestations individuelles et aux aides à l'emploi; notamment :

- une meilleure réponse aux demandes des enfants qui résident de manière habituelle à deux adresses différentes dans le cadre d'un hébergement égalitaire constaté dans un jugement prononcé par les tribunaux compétents;
- le recours à la Commission de réexamen pour certaines aides reprises dans l'annexe mais pour lesquelles certaines conditions d'octroi ne sont pas remplies.

Analyse article par article

Le CCBPH marque son accord sur l'ensemble des modifications reprises dans la liste 2016 hormis les points suivants:

2.1.

- Loupe électronique de poche : le montant passe de 800 € à 650 €. Le CCBPH ne peut marquer son accord car la différence sera supportée par la personne handicapée.

2.4.

- Dans le cas de PC portable, le montant de 500 € est insuffisant. Les montants prévus dans l'annexe actuellement en vigueur sont à maintenir (500 € pour un fixe et 700 € pour un portable). En effet, du fait des adaptations nécessaires liées au handicap, un ordinateur portable d'un montant de 500 € ne pourra pas fonctionner correctement.
- Le CCBPH demande d'intégrer des applications notamment celles pour les personnes aphasiques.
- Le CCBPH demande d'élargir les conditions médicales à la déficience auditive. En effet, de nombreux étudiants ont développé une capacité de prise de notes avec l'ordinateur en regardant l'interprète en langue des signes.

2.5.

- Limiter le montant d'intervention des logiciels de lecture d'écran à 1.950 € voire 2.050 € peut poser problème dans le cadre professionnel. Il faut augmenter ce montant à 3.100 € et conditionner ce montant à un usage professionnel.

2.7.

- Le CCBPH ne peut marquer son accord sur la suppression du cumul possible sur trois ans.
- Le CCBPH estime qu'il est urgent de travailler sur le nouvel arrêté qui porte sur l'agrément des services d'aide à la communication et à l'interprétation.

3.

- Concernant les produits absorbants pour incontinence, le CCBPH demande d'être attentif à pouvoir bénéficier rapidement du second forfait.

5.2.

- Le CCBPH estime que la référence à la CIF qui mentionne comme condition des difficultés graves ou absolues de marcher n'est pas correcte. Le buggy-major est surtout nécessaire aux enfants qui, bien que pouvant se déplacer seuls à l'intérieur, n'ont pas assez d'endurance pour les sorties extérieures et sont incapables de marcher sur terrain plus accidenté.

5.3.

- Le CCBPH ne peut marquer son accord sur la suppression des transmissions automatique et semiautomatique. La boîte automatique, parfois même imposée par le CARA, engendre un surcoût pour l'utilisateur handicapé.

5.5.

- Le CCBPH demande à ce que le montant d'intervention corresponde au coût réel de dressage d'un chien guide. Le VAPH prévoit une intervention correcte de 13.000 €. Le CCBPH demande de s'aligner sur ce montant.
- Le CCBPH demande à ce que PHARE puisse intervenir pour tous les chiens d'assistance et ne pas se limiter aux chiens-guides pour les personnes aveugles.

5.6.

- Diminuer le coût horaire à 30 € au lieu de 33 € peut entraîner pour l'ASBL un coût supplémentaire de 300 € par personne suivie. Le CCBPH demande de maintenir l'intervention horaire à 33 €.

6.

- L'alignement de l'intervention à 500 heures par année académique peut être préjudiciable aux personnes sourdes qui doivent cumuler dans ce poste l'accès à l'information, interprétation en langue des signes ou en code, et l'accompagnement pédagogique. Les 600 heures octroyées précédemment étaient déjà insuffisantes et certains jeunes renoncent à entreprendre des études supérieures par manque de moyens.
- La suppression des 20 prestations horaires en vue de couvrir le temps de prestation consacré à la coordination, la recherche d'accompagnateurs et leur encadrement peut porter préjudice aux démarches d'intégration scolaire.
- Diminuer le coût horaire à 30 € au lieu de 33 € peut entraîner pour l'ASBL un coût supplémentaire de 1.500 € par personne suivie. Le CCBPH demande de maintenir l'intervention horaire à 33 €.
- Le CCBPH estime qu'il est urgent de travailler sur le nouvel arrêté qui porte sur l'accompagnement pédagogique et de permettre notamment d'intervenir en dehors du lieu de cours (bibliothèque par exemple) et de réfléchir aux situations de nursing.

Le Vice-Président,

F. STORME

ANNEXE 2**AVIS**

Objet : Plan Autisme

Lors de sa réunion du 6 mai 2015, la Section « Personnes handicapées » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a examiné la note du Cabinet de la Ministre Céline FREMAULT intitulée « Le Plan Autisme ».

Le Conseil se réjouit de cette initiative conforme avec les objectifs repris dans la DPR. La Section regrette cependant l'intitulé de la note. Les intentions et objectifs qui y sont repris ne concernent pas seulement les personnes autistes mais bien les personnes de grande dépendance (autistes, cérébro-lésés, troubles du comportement, polyhandicap ...).

Le Conseil prend acte des intentions de la Ministre, dont certaines sont déjà réalisées. Il souhaite que des points supplémentaires soient repris dans ce plan, appelé « Plan Grande Dépendance ».

Ces points relèvent des compétences de la Commission communautaire française :

- les besoins variables liés à la spécificité de la grande dépendance;
- la formation des professionnels à la spécificité de l'accompagnement des handicaps de grande dépendance;
- l'encadrement important et multidisciplinaire indispensable pour ces personnes;
- la prise en charge précoce de ces personnes qui peut limiter le développement de la grande dépendance à l'âge adulte (guidance à domicile, stimulation précoce, ...);
- la prévention du vieillissement précoce pour éviter la grande dépendance.

D'autres relèvent de la compétence d'autres entités fédérées :

– *de la Commission communautaire commune :*

- les CRA/CRF, dans le cadre du transfert des compétences, leurs missions et leurs spécificités devraient être élargies.

– *du fédéral :*

- le Plan Grande Dépendance doit être mis en place au niveau fédéral en y impliquant l'INAMI;
- les prestations de logopédie doivent être remboursées aux enfants dont le QI est inférieur à 86;
- la conférence interministérielle fédérale « Bien-être, Sport et Famille » doit remettre sur pied le groupe de travail grande dépendance;
- la mise en place d'un statut de l'aidant proche (parents, enfants, conjoint).

– *de la Fédération Wallonie-Bruxelles :*

- L'enseignement doit s'adapter à la spécificité des élèves de grande dépendance. Les exclusions d'école doivent être interdites sans proposition d'alternative pour l'enfant.

La Présidente,

Th. KEMPENEERS-FOULON

ANNEXE 3

AVIS

Objet : Note au Gouvernement francophone bruxellois approuvant l'adoption d'un Plan d'investissement d'aide aux personnes en situation de handicap pour la période 2016-2020

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2015, la Section « Personnes handicapées » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a accueilli favorablement la note mentionnée ci-dessus, s'inscrivant dans le cadre des décrets Inclusion et Infrastructures.

Le Conseil adhère aux propositions d'orientation de la programmation telles que définies en page 4 de la note :

- la création de places plutôt que le maintien de places;
- les activités de jour plutôt que d'hébergement;
- les personnes de grande dépendance.

Cette orientation ne se veut pas excluante par rapport à des projets pertinents et novateurs comme par exemple des services de logements inclusifs.

Néanmoins, la Section constate que ne sont pas repris dans cette note :

- les projets relatifs au développement des Entreprises de Travail Adapté et à de nouvelles orientations pouvant être prises par celles-ci;
- les projets d'initiatives, notamment des projets relatifs au répit et au court séjour (Intermaide);
- les projets novateurs tels que, par exemple, PACT ou de nouvelles formules de logements (Les Pilotis, ...);
- le projet de l'ASBL Transition d'un montant de ± 500.000 € relatif à l'achat du bâtiment abritant ses logements accompagnés et ses locaux pour les activités de loisirs.

Le Conseil demande qu'une prudence soit maintenue quant à la programmation sur 5 ans de manière à garder la possibilité aux services existants de réaliser encore des aménagements nécessaires à l'infrastructure pour l'accueil actuel et leur permettant également de développer de nouveaux projets dans le futur.

De plus, le Conseil souhaite que l'octroi de nouveaux subsides de fonctionnement ne soient pas limités aux associations ayant introduit une demande de subsides à l'infrastructure. Des subsides de fonctionnement doivent aussi être envisageables pour de nouvelles structures telles que des logements inclusifs ou autres, ne nécessitant pas de subsides à l'infrastructure.

Enfin, la Section souligne que c'est la première fois qu'on lui propose une programmation sur 5 ans et s'en réjouit, moyennant les remarques reprises ci-dessus.

La Présidente,

Th. KEMPENEERS-FOULON

